Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

CC DES PORTES EURÉLIENNES D'ÎLE-DE-FRANCE
21 OCT. 2019

Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Orléans, le 11 octobre 2019

Courriel : maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur Stéphane LEMOINE
Président de la communauté de communes
Portes Euréliennes d'Ile-de-France
Communauté de communes Portes Euréliennes
d'Ile de France
6, place Aristide Briand
28230 ÉPERNON

Monsieur le Président,

Le 03/07/2019, vous avez saisi l'autorité environnementale pour avis sur le projet « Révision du PLU de Pierre (28) ».

Je vous informe que la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire ne s'est pas prononcée dans le délai de trois mois prévu à l'article R. 104-25 du code de l'urbanisme.

Cette information devra être jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle figure sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire :

http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/centre-val-de-loire-r10.html

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la mission régionale d'autorité
environnementale Centre-Val de Loire

Christian Le COZ

Copie : Madame la préfète d'Eure-et-Loir
M. le DREAL
DDT 28